

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'aliénation et de vente du chemin de la Frelonnière

Commune déléguée de La Rouge

1. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique porte sur le projet d'aliénation et de vente du **chemin de la Frelonnière**, situé sur le territoire de la commune déléguée de **La Rouge**. Ce chemin, d'une longueur d'environ **120 mètres**, constitue actuellement un chemin d'accès desservant une habitation riveraine.

Il dessert notamment les parcelles cadastrées **ZB 69, ZB 77, ZB 78 et ZB 79**.

2. Situation et caractéristiques du chemin

Le chemin de la Frelonnière présente un caractère essentiellement privatif dans son usage actuel. Il permet principalement l'accès à une habitation.

La ferme située à proximité de cette habitation bénéficie, quant à elle, d'un **autre chemin d'accès parallèle**, permettant ainsi sa desserte sans nécessité de maintenir le chemin de la Frelonnière pour cet usage.

Le chemin concerné ne présente donc pas d'usage public identifié et ne constitue pas un itinéraire nécessaire à la circulation générale.

3. Absence d'usage public

L'examen de la situation actuelle fait apparaître une **absence d'usage public du chemin de la Frelonnière**.

Son utilisation est essentiellement liée à la desserte de la propriété riveraine. La présence d'un chemin parallèle permettant la desserte de la ferme voisine confirme que l'aliénation envisagée ne serait pas de nature à interrompre une desserte nécessaire à la circulation publique ou à l'activité agricole concernée.

4. Intérêt de l'aliénation

L'aliénation du chemin au profit du propriétaire riverain présente un intérêt à la fois pour la commune et pour le propriétaire concerné.

Pour la **commune**, cette opération permettrait notamment :

- de ne plus avoir à assurer l'entretien courant d'un chemin ne présentant pas d'usage public ;
- de réduire les charges d'entretien liées à cette voie ;
- de rationaliser la gestion du patrimoine communal.

Pour le **propriétaire riverain**, l'acquisition du chemin permettrait :

- de regrouper la propriété et la maîtrise foncière de l'emprise du chemin desservant son habitation ;
- d'assurer une meilleure cohérence foncière de sa propriété ;
- de disposer pleinement de l'emprise concernée, sous réserve des droits et servitudes éventuellement existants.

5. Consistance du projet

Le projet porte ainsi sur l'**aliénation et la vente de l'emprise du chemin de la Frelonnière au propriétaire riverain**, pour une longueur d'environ **120 mètres**.

La procédure d'aliénation est soumise à enquête publique afin de permettre à toute personne intéressée de prendre connaissance du projet et de présenter ses observations.

6. Conclusion

Au regard de l'absence d'usage public du chemin, de son utilisation principalement comme voie d'accès à une habitation et de l'existence d'un chemin parallèle assurant la desserte de la ferme voisine, le maintien de cette emprise dans le domaine communal ne présente plus d'intérêt particulier pour la circulation publique.

L'aliénation et la vente du chemin de la Frelonnière au propriétaire riverain permettraient ainsi de **rationaliser le patrimoine communal et de réduire les charges d'entretien supportées par la commune**, tout en permettant au propriétaire concerné de disposer d'une maîtrise foncière cohérente de l'accès à son habitation.

Il est donc proposé de soumettre à enquête publique le projet d'aliénation et de vente du chemin de la Frelonnière.

Département :
ORNE

Commune :
VAL-AU-PERCHE

Section : ZB
Feuille : 356 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPOGRAPHIQUE DE L'ORNE
6 bis rue Jean Joly 61200
61200 ARGENTAN
tél. 02.33.12.18.90 -fax
ptgc.orne@dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



